

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2020

N°2020-09-24

Présents: Mmes. MM. G. DOUBLET – D. COTTET – R. BOSSON – P. BURNIER – JM. PEUTET – C. MOUCHET – G. LYONNET – S. BONNARD – S. BALSAT – G LEONE-DE-MAGISTRIS – D. DONSIMONI – A. BARATAY – K. AILLAUD – MC. BELLUZZO – N. LAVY – JM. RAVEL – S. SABOUREAU-RASCAR – ML. CHARDON – J. LAYAT – Y. CHARVET – D. BOZON – A. MARCHAND – L RUIZ – L. COTTY

Procuration: Mme G. PITTET à G. DOUBLET

Absents excusés: MME M B. SOFI - J. COMBETTE

Assiste: W. GARCIA - DGS intérim

Monsieur Gabriel DOUBLET, maire, ouvre la séance à 19h00,

M. le Maire : annonce que trois points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- * Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande pour réservation de berceaux en crèche.
- * Détermination du prix de vente des « éco cups » communaux
- * Abattement pour la cotisation au club des aînés en raison de la crise sanitaire

1 - Approbation du compte-rendu du 20 août 2020

Approuvé à l'unanimité.

- 2 Nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121.15 du CGCT M. JM. PEUTET
- 3 Informations, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales M. le Maire : informe que les « balades transfrontalières » sont annulées.

3.1 GENS DU VOYAGE

Mme. D. COTTET: rapporte avoir assisté à une réunion au SIGETA (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil) le mardi 22 septembre pour l'installation du nouveau bureau. Pour rappel, le SIGETA met à disposition des gens du voyage 3 aires d'accueil de 32 caravanes chacune. Elles sont sises sur les communes d'Annemasse, de Viry et de Reignier.

Mme. D. COTTET: indique que cette réunion sanctionnait l'installation du nouveau bureau. Ont été élus :

- Président : M Jean-Pierre BELMAS (2^{ème} adjoint au maire de Vétraz-Monthoux)
- 1^{er} Vice-président : M. Alban MAGNIN (Maire de Valleiry)
- 2^{ème} Vice-présidente : Mme Christelle METRAL (Conseillère municipale d'Arthaz-Pont-Notre-Dame)
- 3 eme Vice-président : itinérant en fonction de l'ère tournante du SIGETA.

Le président et les 2 vice-présidents sont élus dans les EPCI où se trouvent les 3 aires d'accueil.

Un 3^{ème} Vice-président pourra être nommé sur une année en fonction de l'emplacement de l'ère tournante du SIGETA sur un EPCI sans aire d'accueil.

Le SIGETA aura pour mission la réflexion de l'agrandissement de 12 places de l'aire d'accueil d'Annemasse, la création d'une aire fixe pour les grands voyageurs et la sédentarisation des gens du voyage

Mme. D. COTTET: informe que l'association « Alfa3A » assiste les gens du voyage quant à leurs droits. M. le Maire: souligne l'importance d'avoir en président du SIGETA un élu du territoire d'Annemasse-Agglo.

3.2 **VIE POLITIQUE**

M. le Maire : rappelle les élections sénatoriales dimanche 27 septembre.

M. JM. PEUTET : excusé sera suppléé par MME. ML. CHARDON

Préparer la transmission de pièces pour demain première heure. DGS

3.3 **CLUB DES AINES**

M. G. LYONNET : informe que la sortie du club des aînés de ce jour à Aix-les-Bains a été un succès.

M. G. LYONNET : signale que les gestes barrières ont été respectés par tous les membres du club.

M. G. LYONNET: indique que jeudi prochain il est prévu une intervention sur le rire en visioconférence à la salle multimédia organisé par le réseau « aînés » de l'Agglo

M. G. LYONNET: émet des doutes quant à l'intérêt s'une conférence sans interaction alors que le prestataire se propose de venir en janvier prochain.

M. le Maire : pose également la question de la pertinence de cette animation à distance. Il ressort que le présentiel serait plus adéquat.

Mme. P. BURNIER: demande que le conseil municipal se positionne quant au maintien du repas des

M. le Maire : invite à se prononcer sur une annulation de ce repas pour des mesures évidentes de santé publique.

Mme. P. BURNIER: informe que tous les aînés seront alors destinataires d'un colis (initialement distribué aux aînés ne participant pas au repas).

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mme. P. BURNIER: stipule que le repas élus / personnel sera également annulé.

3.4 **DON DU SANG**

M. G. LYONNET: rappelle que le vendredi 18 septembre dernier a été organisée une collecte de sang dans la salle communale. L'EFS (établissement français du sang) demande à avoir accès à la salle du Balcon lors de leur collecte du 22 décembre prochain.

M. le Maire : relève que ce n'est pas une association comme les autres et qu'il y a pénurie de don du sang avec le contexte sanitaire actuel.

M. le Maire : propose d'accepter la demande de l'EFS sachant que la collecte aura lieu durant les vacances scolaires et que le centre de loisirs sera fermé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3.5 **TRAVAUX**

M. R. BOSSON informe que l'entreprise EOLYA réalisera les travaux de réfection de la sous-station de chauffage de l'école élémentaire pendant les vacances d'automne.

M. R. BOSSON: rappelle que le CTM a été victime d'acte de vandalisme. Le montant de la réparation du portail s'élève à 992 € selon devis et celui de la réparation du vitrage de la porte séquentielle à 950 €. D'autres devis ont été demandés. Ces réparations sont couvertes par l'assurance mais la commune devra s'acquitter de la franchise de 250 €.

M. R. BOSSON: informe que les travaux d'Annemasse-Agglo sur la route des Bois Davaud doivent s'achever le 20 octobre prochain. ENEDIS débutera les siens (enfouissement de la ligne 20 000 V) dans la foulée pour une durée de 3 semaines.

M. R. BOSSON: explique que la route des Bois Davaud depuis le carrefour avec la Vy de l'Eau sera presque entièrement refaite par l'Agglo et ENEDIS, il ne resterait à la commune qu'une partie de la chaussée à financer pour refaire entièrement le revêtement.

M. R. BOSSON: expose deux solutions:

*solution à minima avec détérioration possible sous 2 à 3 ans pour environ 25 000 € TTC

*solution plus lourde avec promesse de tenue pendant 8 ans pour environ 47 000 € TTC

M. R. BOSSON : précise que cette dépense serait imputable à l'exercice financier de 2021.

- M. G. LYONNET: demande si des travaux sont envisagé par le département sur la route des Bois Davaud dans le projet de la ViaRhôna.
- M. R. BOSSON: répond qu'aucun travaux de reprise de chaussée n'est envisagé hormis un élargissement à proximité du moment des Bois Davaud.

La solution technique à 47 000 € est validée.

- M. R. BOSSON: indique avoir eu un retour du SVEM (Service Voirie Entretien Mutualisé) a acté les représentants de la commune à ses commissions. Pour rappel; M. R. BOSSON, Mme D. COTTET, le DST.
- M. R. BOSSON: ainsi que Mmes. MC. BELLUZZO et N. LAVY étaient présents à la présentation du service propreté d'Annemasse-Agglo et de son partenariat avec le SIDEFAGE (Syndicat Intercommunal de gestion de Déchets du Faucigny Genevois). Cette rencontre était très intéressante et a suscité de nombreuses questions.
- M. R. BOSSON: précise que les communes seront amenées à désigner 2 personnes par commune pour assister aux commissions déchets.
- M. le Maire : précise que l'Agglo réfléchit sur le schéma directeur de la gestion des déchets et envisage plusieurs scénarii. A noter que la TOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) devra être revue à la hausse.
- M. le Maire : appuie sur le fait que les déchets coûtent de plus en plus chers aux collectivités.
- M. A. BARATAY: souhaiterait voir les quantités diminuer et regrette un manque d'efforts à ce sujet.
- M. le Maire : signale qu'il est constaté un réel refus de tri et une augmentation des encombrants.
- M. R. BOSSON : informe que le service propreté de l'Agglo emploie 65 agents pour un total de 10 millions d'euros par an.
- M. R. BOSSON: précise que 38 agents couvrent 9 tournées et que les déchèteries emploient 21 personnes.
- M. R. BOSSON: ajoute qu'en 1997 le SIDEFAGE traitant 120 000 tonnes de déchets annuellement pour 220 00 habitants, aujourd'hui pour 420 000 habitants la quantité reste inchangée.
- M. R. BOSSON: rappelle que les travaux des Tattes sont toujours ajournés. Cependant l'Agglo est en attente d'un second avis du SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours) quant aux accès des véhicules d'intervention durant les travaux. A la réception de ce deuxième avis l'Agglo provoquera une réunion avec la commune.
- M. R. BOSSON: souligne la dangerosité et le problème d'accès de la première partie de la route des Tattes durant les travaux.
- M. R. BOSSON: propose d'informer les riverains sur l'avancée du dossier à la mi-octobre.
- M. R. BOSSON: indique qu'Orange a fait une demande d'implantation de poteaux sur le haut de la route des Tattes afin de pouvoir distribuer la fibre en aérien.

 Demande acceptée.
- M. R. BOSSON: rappelle la tenue de la commission travaux le mardi 29 septembre à 18h30.

3.6 DEVELOPPEMENT DURABLE

- M. JM. PEUTET : informe qu'en octobre se tiendra une commission développement durable, la date sera fixée ultérieurement.
- M. JM. PEUTET: propose que les JCE (Journées Citoyennes de l'Environnement) soient organisées en 2021 en respectant les gestes barrières. Elles se tiennent habituellement la première semaine d'avril. **Proposition acceptée.**
- M. JM. PEUTET: informe que la barrière du Sauget sur la piste forestière a été arrachée. L'ONF (Office National des Forêts) a porté plainte.
- M. JM. PEUTET : signale que des devis ont été demandés pour le nettoyage des déchets sauvages sur le chemin du Foron, le long du chemin de la Fondue et dans le chemin rural des marais de la Marlot. Ces déchets représentent plusieurs dizaines de mètres cube.

M. S. BONNARD : questionne quant aux horaires d'ouverture de la déchèterie le samedi. Une ouverture en continue permettant éventuellement de réduire la dépose sauvage.

Mme. D. COTTET: demande si les affiches sous le pont de Machilly (RD1206/RD1) ont été retirées.

M. JM. PEUTET: informe qu'il en reste encore.

Le DST : indique que ce nettoyage doit être réalisé par le Département.

Relancer le département. DST

3.7 MATERIEL INFORMATIQUE

M. S. BONNARD : informe sur les matériels prévus aux écoles et propose d'acquérir dans un premier temps le matériel demandé par l'école maternelle.

M. L. RUIZ : questionne sur l'utilité de fournir des claviers pour les tablettes aux enfants de maternelle.

M. J. LAYAT : précise que cet apprentissage fait partie du programme scolaire.

M. S. BONNARD: demande s'il faut aussi commander des souris.

Se renseigner sur les besoins en souris. DST

M. S. BONNARD: propose d'acquérir un système de caméra, micros et enceintes pour des vidéoconférences en cas d'impossibilité de présence en réunions municipales.

Demander des offres de prix. DST

M. S. BONNARD et M. G. LEONE-DE-MAGISTRIS: insistent sur la qualité de ce type de matériel.

M. J. LAYAT indique que l'école élémentaire est en demande d'information quant à leur demande informatique.

Le DST : informe avoir rencontré le directeur ce mardi et avoir fait le point avec lui.

<u>Mme. C. MOUCHET</u>: explique que Jérôme a aménagé les temps de récréation en fonction du protocole sanitaire. Il en résulte un perte d'enseignement de 15 minutes par demi-journée soit 2 heures par semaine.

3.8 COLLEGE

M. A. BARATAY : expose le compte rendu du groupe de travail communal collège en présentant les zones à risques identifiées et les questions de sécurité qui s'y rattachent.

Mme. N. LAVY: questionne sur les obligations du département quant à la sécurisation des accès au collège.

M. le Maire : indique que le département devra travailler sur le sujet.

M. A. BARATAY: demande que ce compte rendu peut-être remis au département.

Transmettre le CR au DST qui fera suivre au département.

 $\underline{\text{M. D. BOZON:}}$ insiste sur la cohabitation difficile entre les véhicules et les piétons qui sera mise en exergue aux abords du collège.

S'ensuit un échange quant aux solutions qui pourraient être mises en œuvre pour sécuriser les modes doux à proximité du collège. (chemin de la fondue, route de la gare (RD15), route des Champs de Bey, route des Vouards, route du Bourgeau,...).

M. le Maire : ajoute que la commune sera très exigeante vis-à-vis du département pour que des solutions sécuritaires soient trouvées.

M. le Maire : rappelle que le prochain comité technique du collège se tiendra le 05 octobre prochain.

Mme. D. COTTET: rappelle que la MJC déclare avoir 350 m² de salles actuellement.

Mme. C. MOUCHET et Mme. P. BURNIER: craignent que les salles sportives du collège ne puissent être suffisamment mise à disposition de la MJC.

M. le Maire : demande à ce que la surface annoncée, 350 m², soit vérifiée sur plans.

Faire le métré de la MJC. DST

3.9 LOGEMENTS SOCIAUX

<u>M. le Maire</u>: rapporte s'être rendu cet après-midi à la sous-préfecture suite à une convocation pour répondre du non-respect de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose à toutes les communes de 3 500 habitants un parc de logements sociaux égal à 25% des logements de la commune.

4/6

- M. le Maire : a développé lors de son entretien les efforts faits par la collectivité durant les deux derniers mandats ainsi que son engagement pour favoriser la mixité sociale.
- M. le Maire : a exprimé également le travail fait au PLU et la volonté de créer un éco-quartier et répondre à la règle des 3 tiers.
- M. le Maire : explique que le jury qui l'a entendu est conscient des efforts faits et des problématiques rencontrées pour Saint-Cergues qui ne doit répondre de la loi SRU que depuis deux ans.
- M. le Maire : signale que dans le jury était présent une personne de l'EPF (Etablissement Public Foncier) avec qui la mairie souhaite créer un partenariat. De plus une responsable de la DDT (Direction Départementale des Territoires) s'est proposée pour accompagner la commune dans ses réflexions.
- M. le Maire : précise que la commune doit afficher des résultats ou à défaut sa volonté de les atteindre afin de réduire les sanctions.
- M. le Maire : explique également que le jury a entendu les efforts faits pour sédentariser les gens du voyage, et même si ces installations ne sont pas comptabilisées elles sont toutefois importantes.
- M. G. LEONE-DE-MAGISTRIS : demande quel serait le montant de l'amende pour non-respect de la loi SRU
- <u>M. le Maire</u>: annonce que l'amende encourue est d'environ 60 000 € par an mais qu'elle est révisable. La commune doit avoir atteint les 25% de logements sociaux dans 15 ans. Tous les 3 ans un point sera fait par la préfecture pour la révision de l'amende.
- M. le Maire : précise qu'au niveau du territoire de l'Agglo les logements sociaux représentent 19,5% des logements, Saint Cergues étant à 7,21%. Seule la ville d'Annemasse répond aux exigences actuelles.
- M. le Maire : déplore que le calcul ne se fasse pas à l'échelle du territoire mais précise que le comité régional a été saisi de cette demande.

4 – Délégation de signature à M. le Maire

Néant

5 - Admission en non-valeurs

Certains produits sont réputés irrécouvrables dès lors que la trésorerie principale a épuisé les moyens amiables pour obtenir les payements et que les montants concernés ne justifient pas de poursuites en justice. Ils sont alors admis en non-valeurs et doivent être intégrés en dépenses au budget en cours. Leur montant s'élève à 354.15 €.

Favorable à l'unanimité.

Favorable à l'unanimité.

6 – Intégration des filières manquantes au RIFSEEP

La commune a mis en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel) composé de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel). Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités antérieurement versées. Cette délibération reprenant la totalité des éléments intègre désormais les grades et filières jusqu'alors dépourvus du RIFSEEP.

7 – Désignation des représentants communaux pour la CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) d'Annemasse-Agglo se compose d'élus de chaque commune membre. Ses dernières doivent désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant.

Les candidatures de Monsieur S. BONNARD et de Mme D. COTTET, respectivement représentant titulaire et représentante suppléante, sont proposées.

Elus à l'unanimité.

8 - Recrutement temporaire au service jeunesse

Le service jeunesse, afin de pouvoir répondre aux obligations légales d'encadrement des enfants accueillis au centre de loisirs et lors des mini-camps, se voit obliger d'augmenter de façon temporaire ses effectifs. Favorable à l'unanimité.

A noter qu'un recrutement supplémentaire temporaire est également ouvert suite à la nouvelle organisation dictée par le protocole sanitaire.

8 - Achat de terrain aux Touvières

Afin de maîtrise le foncier aux Touvières, la commune a proposé à Madame Ghislaine ROCHE d'acquérir les parcelles A 2342 et A 2345 pour surface totale de 4 524 m² à 1,50 €/m². Ainsi que la parcelle A 1396 sise aux Mouilles pour une surface de 1 280 m² à 0,50 €/m².

Favorable à l'unanimité.

Point rajouté n°1 – Autorisation de signature de convention pour location de berceaux

Afin de mutualiser la procédure de passation d'un marché public pour la réservation de berceaux dans une structure d'accueil de la petite enfance, les communes de Machilly, Juvigny et Saint-Cergues souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Favorable à l'unanimité.

Point rajouté n°2 - Détermination du prix de vente des « éco cups »

Les éco cups propriété de la commune font l'objet d'une caution de 2 € lors des évènements communaux. Cette délibération permettra de les vendre au même tarif aux personnes désireuses de les acquérir. *Favorable à l'unanimité*.

Point rajouté n°3 – Abattement pour la cotisation du club de « l'âge heureux » en raison de la crise sanitaire

Cette délibération est présentée au conseil mais sera voté en conseil du CCAS.

9 - Porter à connaissance du Conseil Municipal

Néant.

10 - Questions diverses

- **10.1** M. S. BONNARD : demande à ce que lui soit transmis les états d'heures supplémentaires des agents. Transmettre les documents demandés. DGS
- 10.2 <u>M. S. BONNARD</u>: fait remarquer qu'il serait nécessaire de mettre à disposition du conseil municipal des verres ainsi que des carafes d'eau pour pouvoir se désaltérer durant les réunions.
- 10.3 <u>Le DST</u>: informe que l'association Annemasse Handisport a fait sa première sortie dans les Voirons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

REUNION PUBLIQUE POUR LES RIVERAINS DU BOURGEAU JEUDI 01 OCTOBRE A 18H30 EN SALLE MULTIMEDIA SUIVIE DE LA MUNICIPALITE

M. Le secrétaire de séance

M. Jean-Marc PEUTET

M. Le Maire

M. Gabriel DOUBLET